Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 12 JUIN 1964 Ce ANNÉE No 22

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

396

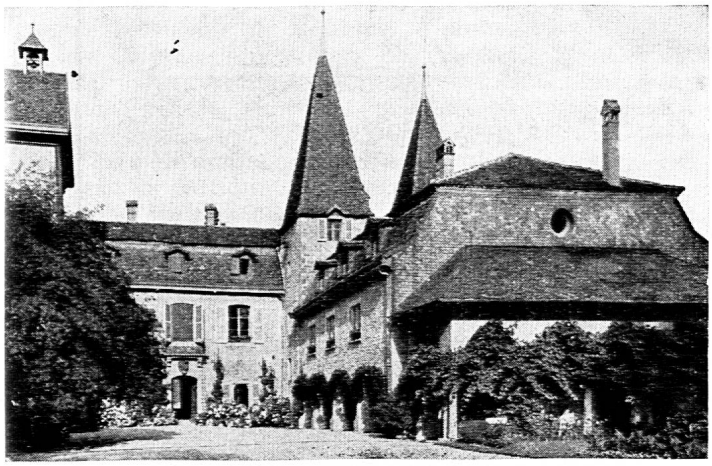

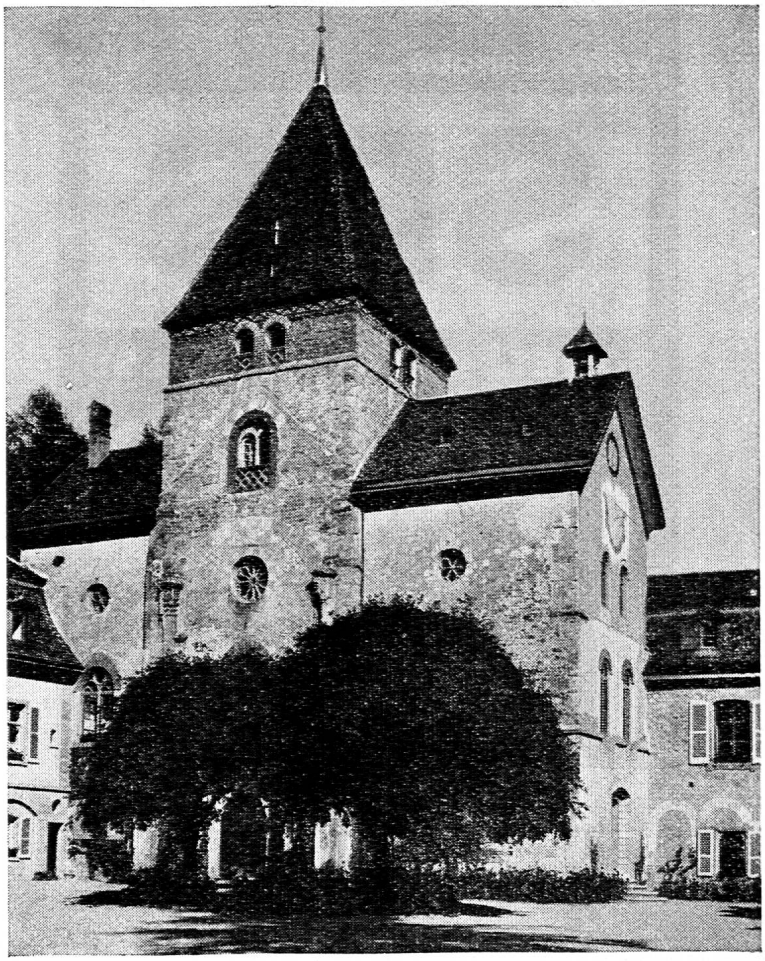

Il est moins cinq au cadran
de Villars-les-Moines
pour ceux qui désirent
s'inscrire encore à la

Semaine pédagogique internationale

du 13 au 18 juillet

(Voir page 383)

La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...

... et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

Services réguliers d'été :

- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cudrefin-Portalban)
- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cortaillod-St-Aubin)
- **Neuchâtel-Ile de St-Pierre - Bienne**
- **Neuchâtel-Morat** (via canal de la Broye)
- **Morat-Vully et tour du lac**

Conditions spéciales pour écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.

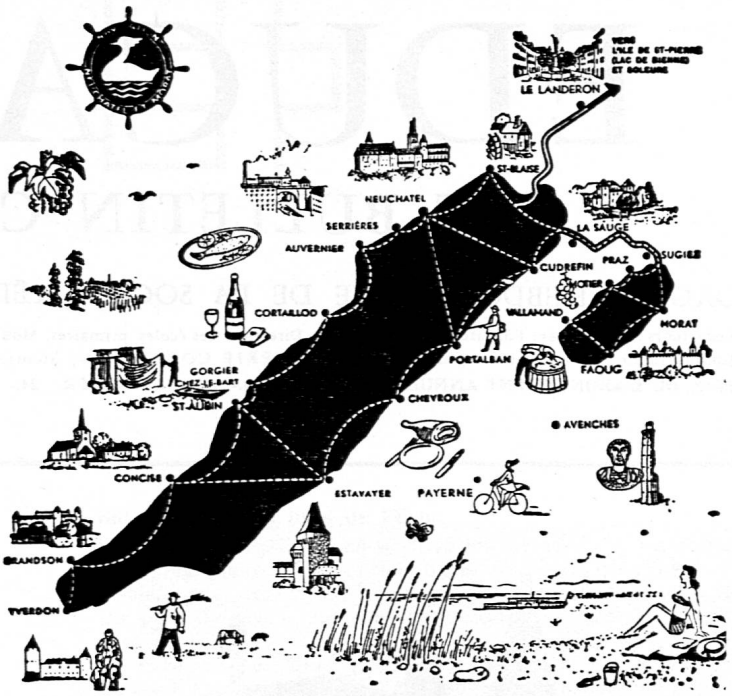

Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12

votre banque...

SBS

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

1872

Au programme des courses scolaires :
L'EXPO et Lausanne vues d'avion... mais sans avion !
L'ascenseur de la

Tour Spirale

a déjà conduit sur des hauteurs tranquilles des milliers de visiteurs ravis de découvrir à leurs pieds un panorama incomparable.

Billets collectifs - Rens. Fiduciaire Amstutz & Cie
38, Petit-Chêne - Lausanne - Tél. (021) 23 79 14.

VAUD VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. (021) 27 65 59
Toute corr. concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Etes-vous inscrit ?

L'annonce de la Semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines, du 13 au 18 juillet, a rencontré un écho très favorable parmi les membres de la SPR. Plusieurs collègues étrangers ont également répondu à notre appel.

Il reste toutefois quelques places disponibles pour ceux qui désireraient encore s'inscrire.

Rappelons que le thème choisi est :

L'éducation dans ses rapports avec la psychologie, la sociologie et la technique.

Des personnalités aussi connues que le professeur Mialaret, de Caen, M. de Smaele, président du Conseil de l'économie, de Belgique, le professeur Silbermann, de Cologne, le professeur Rey, de Genève, ont accepté de nous présenter des exposés. Les débats seront présidés par M. Panchaud, professeur à l'Université de Lausanne.

Le prix de 120 francs comprend le logement au château, la participation à l'excursion et aux conférences.

Les maîtres bernois et neuchâtelois bénéficient de subsides de la part de leurs départements cantonaux.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 18 juin au Secrétariat de la Semaine pédagogique, chemin des Allinges 2, Lausanne.

Pour une meilleure école vaudoise

J'ai lu avec intérêt — ici et là avec le sourire ! — l'article de G. Annen paru dans la partie pédagogique du no 21 ; je prends la liberté d'en reproduire deux questions essentielles et une conclusion précise, qui me paraissent devoir figurer dans notre rubrique. Il voudra bien m'en excuser si je trahis sa pensée ... ou, mieux, la compléter s'il le juge nécessaire.

P. B.

Vers de nouveaux combats

... Nous ne pouvons, nous, Corps enseignant, nous contenter d'instruire, de donner une éducation (et je demande aussitôt et pour la centième fois, quelle éducation ?) en faisant abstraction des signes des temps que nous vivons...

... L'une des tâches les plus importantes de notre métier, nous dit-on, est d'éveiller les intelligences. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Eh ! les latinistes, qu'est-ce que ça veut dire ? N'y a-t-il pas dans « intelligence » l'idée de discerner, de percevoir, puis de choisir ? On veut nous faire croire que l'intelligence est une vertu d'adaptation : cette définition me paraît venue plutôt d'outre-Atlantique que de l'antique. J'aimerais mieux que l'intelligent soit celui qui sache ne pas s'adapter, s'il le faut ; qui sache s'accommoder de ne pas s'adapter et de résister, s'il est nécessaire. Où voit-on encore de la résistance de nos jours ? C'est une belle qualité que la résistance quand elle s'allie à la lucidité et à la conscience. Est-ce que ce ne serait pas cela d'abord « être libre » : débusquer le malin dans le quotidien ; arracher ses mille masques, remettre toujours tout en question, savoir pourquoi on dit oui, pourquoi on dit non ; vivre une vie choisie, donc de choix. Peut-on être instituteur sans se créer, et d'abord pour soi, bien sûr, une éthique ? Peut-on être éducateur sans avoir pour soi, et pour ceux qu'on élève, cette ambition ?

... C'est bien plutôt à une prise de conscience nouvelle que j'invite les enseignants. Les structures, c'est bien, il faut que le contenant soit solide. Mais le contenu ? A cet égard, les articles intelligents de Bruxcel me paraissent ouvrir une voie nouvelle, à élargir. Et à suivre.

Georges Annen.

VIIe Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 25 janvier 1964.
Cinéma Capitole.

Le président de l'assemblée, M. A. Schertenleib, déclare la séance ouverte à 8 h. 50. Il souhaite la bienvenue aux invités : MM. Oguey et Graber, conseillers d'Etat ; Cavin, chef du Service de l'enseignement primaire ; Monnier, secrétaire général du DIP ; Décorvet, chef du Service du personnel ; Gachet, président du Conseil synodal ; Freymond, président de la Fédération ; Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne et Vuillemin, municipal ; aux représentants de la SVMS, de la SPR et des sociétés amies ; aux membres de la presse ; aux membres honoraires et aux nouveaux collègues.

Sont excusés : MM. G. Chevallaz, membre d'honneur; G. A. Chevallaz, syndic de Lausanne ; Zeissig, directeur de l'Ecole normale ; Michel, secrétaire de la FIAI.

Le président cite en exergue à notre assemblée les paroles de Teilhard de Chardin : « Tout ce qui s'élève converge, et tout ce qui converge s'élève ».

L'assemblée, debout, chante la première strophe du « Vieux berger », de C. Hemmerling.

Un instant de silence honore la mémoire des membres décédés dans l'année : 29 honoraires et 5 en activité.

Une modification interviendra dans l'ordre du jour du Congrès : en effet, le forum, annoncé au point III passera au point II.

I. Assemblée de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité »

L'ordre du jour est accepté. Le procès-verbal (lecture non demandée) est adopté. Le rapport du Conseil d'administration, celui des vérificateurs des comptes et le budget sont adoptés après lecture, sans discussion, avec remerciements aux rapporteurs.

Le point 5 — modification des statuts —, est reporté au point 5 de la troisième partie de l'assemblée.

Point 6 : Propositions individuelles et des sections : aucune.

Les points 7 et 8 passent aux points 10 et 11 de la troisième partie de l'assemblée.

Communications :

a) Une lettre de « Terre des hommes » concernant la vente à prix réduit de livres proposés par « Plaisir de lire ».

Le Comité central et le Bureau de l'assemblée appuient cette initiative.

b) Lecture d'une lettre de M. G. Chevallaz, malade, qui nous exhorte à garder toujours notre enthousiasme.

Le Bureau de l'assemblée lui transmettra nos vœux à tous pour un prompt retour à la santé.

c) Annonce d'une exposition de travaux exécutés par des collègues lors des cours de Crêt-Bérard, dans le hall du Capitole.

Fin de la séance à 9 h. 20.

II. **FORUM**

Sous la présidence de Me Pierre Freymond, avocat, MM. Dr. Juillard, privat-docent, P. Aubert, inspecteur, Notz, directeur du Collège de l'Elysée, J.-P. Rochat, directeur d'école, discutent des problèmes posés par la réforme de structure de l'école vaudoise.

Ils sont écoutés avec une attention et un intérêt très remarqués.

(Assemblée SPV au prochain numéro.)

Centrale de documentation scolaire

L'administration postale demandant que l'on ajoute le numéro d'acheminement de la localité sur les envois postaux, nous prions les abonnés de bien vouloir inscrire ce numéro à côté du nom de leur localité sur les envois en retour à la centrale, ainsi que sur les enveloppes et les bulletins de commande, ceci afin d'éviter un travail fastidieux de recherche au préposé au service du prêt. Merci d'avance.

Centres suisses de culture — Groupe romand

21e Semaine romande au Herzberg sur Aarau, du 11 au 18 juillet 1964

Chers collègues,

Avant de partir pour la mer ou la montagne, venez passer avec nous une semaine enrichissante au Herzberg sur Aarau, dans l'accueillante maison créée par l'éducateur bien connu : Fritz Wartenweiler.

Programme : Juillet 1964

Samedi 11 :	14 h.	Départ de Lausanne.
	19 h.	Souper au Herzberg.
	20 h.	On fait connaissance.
Dimanche 12 :	9 h. 30	Rencontre avec les amis de Suisse alémanique.
	20 h.	Projections des diapositives du voyage au Danemark 1963.
Lundi 13 :	9 h. 30 et 15 h.	Fritz Wartenweiler, Frauenfeld : « Quelques constructeurs de la Suisse : Max Huber, Aloïs Gunthart, Fritz Wahlen, Gertrude Kurz ».
	20 h.	Entretiens sur le sujet du jour.
Mardi 14 :	9 h. 30	Professeur Henri Rebeaud, Lausanne : « La circulation souterraine des eaux dans le Jura ».
	15 h.	« L'explosion démographique en Suisse ».
	20 h.	Cinéma.
Mercredi 15 :		Excursion en Argovie : Lenzbourg, Habsbourg, Königsfelden, Windonissa, Baden, Wettingen (en autocar).
Jeudi 16 :	9 h. 30	Jules Humbert-Droz, ancien secrétaire du parti socialiste suisse et journaliste, La Chaux-de-Fonds : « Les tendances de la politique internationale ».
	20 h.	Musique ou cinéma.
Vendredi 17 :	9 h. 30 et 15 h.	Georges Dubal, psychologue, Genève : « Les réflexes conditionnés et la psychologie ».
	20 h.	Soirée familière.
Samedi 18 :	9 h. 30	Discussion sur le programme de la semaine. Retour par train (Aarau-Soleure, Neuchâtel-Lausanne) et par bateau (Soleure-Neuchâtel).

Coût de la semaine : Fr. 115.— (frais d'excursion *non* compris).

Coût d'une journée : Fr. 16.— (chambre et pension).

Logement : A disposition, chambres à 2, 3 et 4 lits, dortoirs.

Apporter : linge de toilette, savon, bonnes chaussures.

Départ de Lausanne pour Neuchâtel-Bienne-Olten-Aarau :

Samedi 11 juillet 1964.

Rendez-vous quai IV - côté Renens, à 14 heures.

Prix du billet collectif :

Lausanne - Aarau et retour, Fr. 27.— (supplément pour retour individuel.

S'inscrire auprès de Mlle Charlotte Cottier, ch. du Levant 6, Lausanne, jusqu'au 30 juin, dernier délai, en versant la finance d'inscription de Fr. 5.— au CCP : Centres suisses de culture, Lausanne, II. 102 63.

GENÈVE GENÈVE

Tout est bien qui finit bien

Pour clore le chapitre de notre revalorisation matérielle 1964-1965, il importe de faire connaître à tous nos lecteurs les modifications apportées à la loi sur l'IP du 6.11.1940, à la suite du vote par lequel le Grand Conseil accepta en trois débats sans opposition, le 22 mai, le 2e projet du Conseil d'Etat.

Traitements de base (soit à l'indice 180 par rapport à 1939).

Art. 146

1. *Les maîtresses enfantines* reçoivent un traitement de Fr. 13 650.— par an, plus 14 augmentations. Les 12 premières, de Fr. 300.— chacune, sont annuelles ; la 13e et la 14e, de Fr. 575.— chacune, sont versées respectivement dès la 16e et dès la 20e année à dater de la confirmation. Le traitement final est de Fr. 18 400.— par an.

2. *Les instituteurs et institutrices* reçoivent un traitement de Fr. 14 750.— par an plus 14 augmentations. Les 12 premières, de Fr. 400.— chacune, sont annuelles; la 13e et la 14e, de Fr. 575.— chacune, sont versées respectivement dès la 16e et dès la 20e année. Le traitement final est de Fr. 20 700.—.

Ar. 157

a) *Les maîtres et maîtresses* chargés d'une ou plusieurs disciplines d'enseignement général ou technique, titulaires d'un grade universitaire et porteurs du certificat pédagogique complémentaire (il s'agit de l'enseignement secondaire) reçoivent un traitement de Fr. 19 500.— par an, plus 12 augmentations annuelles de Fr. 500.— dès la confirmation ; le traitement final est de Fr. 25 000.— (chiffres valables pour un poste complet).

La présente loi entre en vigueur le 1er janvier 1964. Pendant l'année 1964, l'Etat verse le 1er tiers de l'augmentation de traitement prévue à l'art. 146, et les deux autres tiers dès le 1er janvier 1965.

Traitements bruts (traitements de base + 13 % d'allocation de vie chère).

mensuels	**actuels** (1964)	**futurs** (1965)	**proposés** (UIG)
Secondaire			
Initial	1 695	1 836 (+141)	—
Maximum	2 203	2 401 (+198)	—
Primaire			
Initial	1 158	1 389 (+231)	1 497 (+339)
Maximum	1 751	1 949 (+198)	2 090 (+339)
Enfantine			
Initial	1 083	1 285 (+202)	1 412 (+329)
Maximum	1 535	1 732 (+197)	1 864 (+329)

Marges mensuelles

Sec.-prim.	T. init.	537 (46 %)	447 (32 %)	339 (23 %)
	T. max.	452 (26 %)	452 (23 %)	311 (15 %)
Prim.-enf.	T. init.	75 (7 %)	104 (8 %)	85 (6 %)
	T. max.	216 (14 %)	217 (13 %)	226 (12 %)

Classes correspondantes de l'administration

Ens. secondaire	5e-4e	3e	
Ens. primaire	9e-7e	7e-5e	6e-4e
Ens. enfantin	11e-8e	8e-7e	7e-6e

En 1964, à partir de septembre vraisemblablement, nous toucherons le tiers de l'augmentation, soit un montant brut de Fr. 810.— pour les maîtresses enfantines, de Fr. 923.— pour les enseignants primaires.

Nous ne savons pas encore si le rappel entraîné par cette augmentation, que la CIA compte répartir sur 4 ans, déploiera ses effets en 1964 déjà, ou seulement dès 1965. De toute façon, notre augmentation sera amputée de 35 % pendant quatre ans. Mais notre retraite sera améliorée quelque peu, du moins pour ceux d'entre nous qui la toucheront. Douce consolation !

Répercussions financières (sur la base des effectifs actuels).

Une revalorisation telle que celle que nous venons d'obtenir entraînera pour l'Etat, par rapport à 1963, les dépenses supplémentaires suivantes :

	en 1964 Fr.	**en 1965** Fr.
Enseignement secondaire :	260 000.—	260 000.—
Enseignement prim. et enf. (y compris les suppléants) :	801 200.—	2 403 600.—
CIA (cot. 6 % et rappels)	773 650.—	851 050.—
Totaux :	1 834 850.—	3 514 650.—
Dépenses prévues par le projet initial :		2 674 750.—
Supplément entraîné par le second projet :		839 900.—

Stabilisation de 120 suppléants

La proportion du personnel suppléant ayant passé de 26 % en 1959 à 41 % en 1964 par rapport au personnel régulier, le DIP a pris la responsabilité d'assainir la situation en stabilisant une partie de ce personnel suppléant, dans le courant de l'année scolaire 1964-65. Il s'agit des personnes qui :

1. **possèdent un brevet officiel d'aptitude à l'enseignement,** sont âgées de plus de 25 ans et de moins de 55 ans, ont 3 ans d'activité jugée suffisante au service du département, auront suivi un cours d'information organisé à leur intention;
2. **possèdent un titre d'instruction générale** donnant accès aux études pédagogiques, sont âgées de plus de 40 ans et de moins de 55 ans, ont 5 ans d'activité jugée suffisante au service du département, auront suivi des cours d'information et de formation organisés à leur intention;
3. **sont suppléantes depuis plus de 15 ans** et auront suivi un cours d'information.

L'article de loi sur lequel repose cette mesure a la teneur suivante :

Art. 135 A (nouveau)

« Aussi longtemps que sévit la pénurie d'intituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines, le Conseil d'Etat est autorisé, en dérogation à l'art. 133, à stabiliser dans leurs fonctions certaines catégories du personnel enseignant suppléant à des conditions et selon des modalités déterminées par un règlement.

Les traitements de ce personnel sont, dans les catégories respectives, inférieurs à ceux des instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines qui ont obtenu le brevet d'aptitude à l'enseignement dans les écoles publiques prévu à l'art. 28 du règlement des études pédagogiques préparant à l'enseignement primaire.

Conclusion. — La position de **principe** de l'U. I. G. étant connue à ce sujet, nous n'y revenons pas. Nous ne pouvons obtenir satisfaction sur tous les plans, mais cela ne nous empêchera jamais de donner franchement notre opinion et de mener la lutte, chaque fois qu'il s'agira de la défense de notre profession et de l'école publique.

A peine nos autorités ont-elles reconnu le bien-fondé de nos revendications et y ont donné suite, qu'un député libéral — M. Dominicé — par sa Motion démagogique, attaque directement le Corps enseignant du 1er degré. Qu'il s'attende à une vive réaction de notre part, car nous n'admettons pas que des personnes incompétentes nous fassent la leçon ! Si M. Dominicé avait lu « Où en est la Pédagogie », de Roger Gal, et « Plaidoyer pour l'Avenir », de Louis Armand, avant de prendre la plume, cette précaution élémentaire lui eût évité bien des ennuis futurs. *E.F.*

NEUCHATEL NEUCHATEL

Avis

La rédaction nous communique une plainte concernant les comptes rendus de voyages organisés par notre société qui paraissent depuis plus de dix ans : ils n'intéressent personne, sinon les participants aux dits voyages et la majorité des abonnés neuchâtelois à l'« Educateur » en déplorent la parution.

Nous en prenons acte et jamais plus ces relations ne seront publiées dans ce journal. Mille excuses à nos

lecteurs dont nous avons abusé en gaspillant deux à trois pages sur les 850 que comptent notre journal en un an.

Mais, en toute équité, je dois aussi des excuses aux collègues inconscients, comme le soussigné, et bénévoles, qui nous offraient depuis si longtemps la plus aimable collaboration. *W. G.*

Bienvenue

Bienvenue très cordiale à nos deux collègues de Travers, entrés dans la SPN-VPOD : Mlle Evelyne Sandoz, maîtresse ménagère, et M. François Bourquin, instituteur.

W. G.

DIVERS DIVERS

Course d'école de 2 jours

1er jour : Gruyères - Bellegarde (Jaun) - Chalet du Soldat de Fribourg, 1750 m : 3 h. à 3 h. 1/2 de marche.

2e jour : Chalet du Soldat de Fribourg - Pas du Loup, 1920 m (ou Pas du Chat plus au nord) - Abländschen - Bellegarde - Bulle - Montbovon - MOB - Montreux : 4 h. à 5 h. de marche.

Course possible avec des enfants à partir de 10 ans.

1er jour : Arrivée vers 9 h. en gare de Gruyères ; temps suffisant pour visiter la ville, le château, et dîner.

Prendre le car à Epagny vers 12 h. 30 : avertir « Autobus GFM » Bulle, tél. (029) 2 78 85 (Une course spéciale de ce car en doublerait le prix). Arrivée à Bellegarde vers 13 h. 10.

Montée au Chalet à travers forêts et pâturages, en longeant le pied des imposantes Gastlosen puis Sattelspitzen sur leur flanc ouest.

Chalet du Soldat de Fribourg, confortable : tél. (029) 3 35 35 (adresse postale : E. Moser, gardien du Ch. du Sdt. de Fr., **Im Fang** (FR) ; électricité par éolienne ; possibilité de faire préparer la soupe, thé, chocolat, par le gardien ; vaste dortoir avec matelas et couvertures. Prix 2 fr. 50 par élève (1 fr. 50 pour la nuit et 1 fr pour le bois).

2e jour : Départ vers 7 h. Marche 1 h. 1/2 jusqu'au Pas du Loup, à travers une région à chamois.

Descente sur Abländschen à travers pâturages et forêts (2 h. environ).

Retour à Bellegarde en suivant le ruisseau (1 h. 1/2 environ).

Départ du car: 13 h. environ. Rentrée par le MOB. Eventuellement bateau depuis Montreux.

Prix de revient (y compris cuisson de soupe et thé le soir, chocolat le matin) : 10 fr. 50 depuis Lausanne.

Les temps de marche sont largement comptés, haltes comprises.

P. Badoux, Ecublens, 1963.

Merci à P. Badoux d'avoir si promptement répondu à l'appel du rédacteur. A qui le tour ?

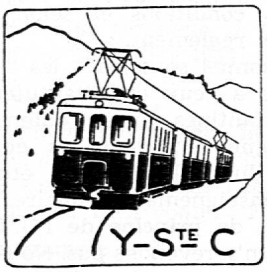

La course d'école idéale !

Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon. Tél. (024) 2 62 15.

L'Ecole de langue française de Berne
met au concours un poste de

maître littéraire de l'enseignement secondaire
(français-latin)

Entrée en fonctions : octobre 1964, si possible.

Les candidats admis à titre définitif sont affiliés à la Caisse de pensions du corps enseignant bernois.

Les intéressés voudront bien présenter leurs offres de service (avec curriculum vitae et références) à M. Edgar Ducret, président du Conseil de fondation, BREMGARTEN (BE), avant le 25 juin.

Nous cherchons pour nos écoles à Zhinabukete et Wamba-Luadi (Territoire Kasongo-Lunda) de la République du Congo (Ex-Congo belge)

instituteurs ou institutrices

du degré primaire ou secondaire pour stage pratique d'au moins 2 ans. Voyages payés.
Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Hermann Bachmann, président de la Mission évangélique parmi les Bayaka, Sainte-Ursanne (066) 5 32 27.

L'hôtel-pension
Lac d'Oeschinen
s. Kandersteg O. B. (1600 m. d'altitude) se recommande pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles et sociétés. Lits, dortoirs. David Wandfluh-Berger.
Tél. (033) 9 61 19.

Café du Torrent Yvorne
F. Borloz Sa cuisine Sa cave

Hôtel Europe
Restaurant ● **Montreux**

Henniez-Lithinée S. A.

Henniez-Lithinée

L'eau qui fait du bien

LAVEY-LES-BAINS

Alt. 417 m. (Vaud). **Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses. Affections gynécologiques. Catarrhes des muqueuses. Troubles circulatoires. Phlébites.**

RHUMATISMES

Bains sulfureux. Bains carbogazeux. Eaux-mères. Bains de sable chaud. Douches-massages. Lavage intestinal. Inhalations. Ondes courtes. Mécanothérapie.

Cuisine soignée. Grand parc. Tennis. Minigolf. Pêche. Hôtel : mai - septembre. Hôpital ouvert toute l'année.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

PHARMACIE FINCK

RUE DU MONT-BLANC

PHARMACIE - PARFUMERIE - OPTIQUE - ARTICLES SANITAIRES - ARTICLES POUR BÉBÉS - LAYETTES.

GENÈVE, rue du Mont-Blanc 26.

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève-Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 24 Pas de l'Echelle.

Les Horizons Bleus

SIGNAL DE BOUGY - Tél. 76 52 00

Edouard Strange, propr.

Chalet du Val d'Arpettaz

Champex

à 30 minutes du lac. Restauration, dortoirs avec couchettes. Arrangements pour écoles et sociétés.

C. LOVEY, propriétaire **Tél. (026) 6 82 21**

Pharmacie Nouvelle

P. Brunschwig

Tél. 25 40 65 GENÈVE CCP I 4997

Aberegg-Steiner & Cie S. A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

« Caisses-bibliothèques » itinérantes pour les écoles suisses

Les premières « caisses-bibliothèques » itinérantes contenant de la documentation sur deux pays d'Asie — l'Inde et l'Iran — ont pris le départ en direction des écoles de plusieurs villes de Suisse. Ces caisses contiennent non seulement des livres, mais aussi des films, des diapositives, des disques, des cartes et des images, destinés à être utilisés en classe pour illustrer différents aspects de la vie dans ces deux pays.

Les bibliothèques-itinérantes sont une réalisation de la Commission nationale suisse pour l'Unesco. Elle s'insère dans le cadre du système des « Ecoles associées », créé par l'Unesco, dont le but est de favoriser la compréhension internationale par l'éducation : près de 300 écoles dans plus de 40 pays participent à ce programme.

La plupart des 30 « écoles associées » de la Suisse ont fixé leur choix sur les pays et les cultures de l'Asie. C'est ce qui a déterminé la Commission nationale suisse à créer l'an dernier, avec l'aide de l'Unesco, un centre de documentation sur l'Orient, qui met à la disposition des établissements scolaires des collections de livres et de matériel concernant l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran, Israël, le Japon et la Thaïlande.

La Commission nationale suisse espère étendre ce programme et constituer à l'intention des écoles associées de l'Inde des « caisses-bibliothèques » qui offriront, en langue anglaise, une documentation complète sur la Suisse.

(Informations Unesco.)

Durée des vacances d'été

Les jeunes Italiens ont 120 jours de vacances d'été, contre 90 jours aux Suédois, 75 aux Français, 72 aux Polonais, 62 aux Tchèques, Belges, Luxembourgeois, Autrichiens, 53 aux Norvégiens, 51 aux Danois, 49 aux Suisses, 42 aux Anglais.

« Elle »

DANS LE PRÉAU...

Dans le préau de la petite école de campagne, sous les platanes et les tilleuls, Monsieur l'inspecteur, vêtu de noir, la canne à la main, attend... Il profite du répit que lui offre son quart d'heure d'avance.

Tout est si beau ce matin ! On entend au loin les bruits familiers du village ; dans les couronnes tronquées des platanes, les moineaux piaillent tandis que, dans les cimes odorantes des tilleuls, les abeilles sont déjà au travail.

Quelques élèves, assis sur les marches de la porte d'entrée du bâtiment, attendent aussi l'heure de la classe. Tout à coup l'un d'eux se détache du groupe et, visage épanoui, s'avance vers l'inspecteur.

— M'sieu, vous connaissez ces bateaux ? dit-il en lui présentant de minuscules modèles réduits.

L'inspecteur entre dans le jeu, distingue un porte-avions et un autre navire de guerre.

— Oui.. mais.. leur nom ? insiste le gamin.

L'inspecteur doit avouer son ignorance.

— Je vais vous l'dire, M'sieu ! Le porte-avions, c'est le « Melburn » et la vedette qui l'accompagne toujours, partout où il va, c'est le « Voyager ». C'est mon oncle, qui habite l'Australie, qui me les a envoyés.

* * *

Tirons quelques enseignements de cette scène vécue.

Pour les gosses, les maîtres (et même l'inspecteur) ne sont plus des êtres inaccessibles, des personnages craints. Ils les abordent en toute quiétude, avec toute leur spontanéité. Ils mettent en eux, en de jolis élans, toute leur confiance. Ce qui, malgré les apparences, n'exclut pas le respect qu'ils leur portent.

De notre côté nous avons, face aux enfants, une attitude plus naturelle que les maîtres d'autrefois. Il me plaît d'en trouver un sympathique exemple chez un inspecteur... Nous nous prêtons de bonne grâce aux intérêts juvéniles, nous les prenons au sérieux, quitte à en tirer un profit pédagogique.

Voyons également, dans la scène citée plus haut, un exemple typique du nouvel ordre de relations qui s'est établi entre enseignants et enseignés. Les rôles sont (en partie du moins, car il faut bien que nous enseignions l'orthographe, la grammaire et l'arithmétique) inversés.

D'une part le maître ne se tient plus pour l'omniscient ; dans certains secteurs des connaissances humaines, les enfants en savent plus que lui. Il vaut mieux (c'est l'inspecteur, en racontant l'histoire, qui citait ce proverbe) mourir le soir que le matin car les enfants ont chaque jour quelque chose à nous apprendre.

D'autre part l'instituteur n'est plus celui qui toujours interroge mais celui qui est souvent interrogé.

A. Ischer.

A Neuchâtel

Epreuves d'orientation Valorisation de la section préprofessionnelle

Rarement, l'application d'une loi aura provoqué autant de commentaires et de réactions que les épreuves d'orientation qu'ont subies les élèves de 5e année, à la fin de l'automne 1963, en vue de leur entrée à l'école secondaire nouvelle formule. Malheureusement en effet, ces épreuves ont été assimilées à un système sélectif en raison de divers malentendus et d'erreurs administratives.

Notre intention n'est pas de rallumer une polémique qui paraît apaisée ; au-delà des critiques et des mises au point, nous désirons faire quelques propositions susceptibles d'améliorer le système d'*orientation continue* * préconisé par les promoteurs de la réforme et d'en assurer la souplesse et l'efficacité.

Les malentendus et les erreurs administratives seront à l'avenir évités ainsi que l'a affirmé M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, dans sa courageuse intervention lors de l'assemblée générale de la SPN. Une information plus précise sur la signification des épreuves d'orientation et leur déroulement est souhaitable ; ce serait en même temps l'occasion d'insister sur l'importance que peuvent prendre les renseignements que le maître est appelé à fournir au sujet de ses élèves, ces renseignements, dans certains cas, ouvrant ou fermant l'entrée dans les sections prégymnasiales.

Quelles mesures complémentaires pourrions-nous envisager dans le cadre d'une orientation continue ?

Des épreuves d'orientation (épreuves de connaissances + tests d'intelligence) ne sauraient suffire, même combinées avec les résultats scolaires, pour fixer avec le maximum de réussite la direction qu'il faut conseiller à un élève. Des épreuves collectives, qui ne permettent jamais qu'une première approche, déterminent les cas sans problèmes pour lesquels l'orientation classique ou scientifique est ainsi clairement motivée.

Nous sommes bien placés pour savoir que les résultats négatifs demandent à être vérifiés. Si un résultat positif est justifié par lui-même du fait qu'il a bien fallu l'obtenir, les échecs, même nets, peuvent avoir des causes multiples ; il faut prendre la peine de les réexaminer à fond afin d'apporter la preuve ou d'un échec réel, ou d'un pseudo-échec déterminé par des facteurs extérieurs aux valeurs que l'on mesure : maladie, situation familiale, etc. L'examen individuel devient alors nécessaire.

La délégation envoyée au début de cette année en mission pédagogique en Belgique nous fournit, dans son rapport du 10 février 1964, une solution à ce problème ; elle propose de créer, ce qui semble pouvoir se faire en adaptant ce qui existe déjà chez nous, des centres psycho-médicaux-sociaux sur le problème de ceux de la réforme belge. Ces centres, formés de personnes spécialisées travaillant toujours et pour chaque cas en collaboration, jouissant de moyens et d'un matériel leur permettant de répondre parfaitement à ce qu'attendent d'eux les parents, les élèves et le corps enseignant.

Chez nous, ces centres devraient étendre leur activité à l'ensemble de la scolarité, ce qui simplifierait leur travail au moment où se fait l'orientation ou la réorientation des élèves ; un dossier efficace devrait être établi dès la première année ; il contiendrait les renseignements précis des centres et, sous forme de graphiques, l'évolution des résultats scolaires de l'élève par rapport à lui-même et par rapport à la moyenne de sa classe **. De tels graphiques seraient certainement moins contestables que la manière actuelle de considérer la note scolaire, manière qui discrédite l'appréciation de l'ensemble des maîtres sur la foi de quelques exemples de titulaires faisant preuve d'une excessive sévérité ou d'une mansuétude trompeuse.

D'autre part, il serait souhaitable que l'on trouvât un moyen pour que l'orientation vers la section moderne et préprofessionnelle ne se fît pas essentiellement sur des bases négatives. Actuellement, c'est bien le plus souvent pour n'avoir pas réussi dans le domaine intellectuel (résultats scolaires et épreuves de connaissances) que l'on *reste* en section moderne et préprofessionnelle ; les épreuves d'orientation ne sont pour l'instant fondées que sur une seule forme de l'intelligence ; elles sont conçues en fonction des sections prégymnasiales. Ne serait-il pas possible d'y introduire le contrôle d'autres formes de l'intelligence ce qui permettrait d'*accéder* à la section préprofessionnelle et moderne en raison de telle ou telle qualité ? Ce serait certainement là un moyen de valoriser ces élèves et du même coup la section préprofessionnelle.

Un autre moyen consistera à multiplier les classes de développement. On peut regretter que la nouvelle loi prévoie simplement (chap. II, art. 11) que « des classes spéciales *peuvent* être organisées par les communes » et non qu'elles *seront* organisées partout où le besoin s'en fait sentir. En fait, la réputation de la section préprofessionnelle dépend aussi de l'ouverture en nombre suffisant de classes de développement. Il faut de toute urgence former des spécialistes pour cet enseignement.

Un autre moyen de valoriser la section préprofessionnelle, aux yeux des employeurs en particulier, consiste à envisager des attestations de fin de scolarité différentes selon le degré scolaire où elle a lieu.

Nous sommes persuadés que nos divers vœux et suggestions concernant la mise en valeur de l'orientation scolaire et de la section préprofessionnelle vont dans le sens que désire donner à la réforme M. le chef du Département de l'instruction publique. Cela suppose la nomination de personnes occupées à plein temps, responsables d'une réforme permanente.

La preuve évidente de la volonté du Département de l'instruction publique de valoriser la section préprofessionnelle est démontrée par la très intéressante expérimentation commencée l'année dernière en mathématiques, cette année en français. Les élèves de préprofessionnelle reprennent goût à l'école grâce à des méthodes concrètes et actives. Nos collègues des classes pilotes ont ainsi la satisfaction de voir s'épanouir chez leurs élèves des qualités insoupçonnées. Ces enfants prouvent qu'ils ont aussi des possibilités très grandes, certainement équivalentes à celles de leurs camarades des sections prégymnasiales, même si elles sont autres et se manifestent différemment.

(Suite au verso.)

* Cf. Aide-mémoire du DIP du 24 mars 1964 relatif aux épreuves d'orientation.

** Dans le cas d'un effectif trop réduit, les résultats pourraient être comparés à ceux d'un groupe de classes de même type.

Tout en dispensant les notions nécessaires à la réussite dans les métiers où mène la section préprofessionnelle, l'école suscitera une soif de connaître qui prépare les enfants à la civilisation des loisirs. Serait-on en train d'accréditer une nouvelle forme d'humanisme ?

Commission pédagogique de la SPN.

Attentat à la pudeur des enfants

Reprises de l'« Ecole bernoise », les considérations qui suivent sont de la plume de M. Hans Walder, procureur à Bâle. Outre l'intérêt des précisions juridiques qu'elles apportent sur un sujet assez peu familier à la plupart d'entre nous, elles présentent une série de conseils et de mises en garde fort utiles aux maîtres de tout âge. Qui de nous, en effet, oserait affirmer n'avoir jamais manqué de prudence en un domaine où la meilleure des « bonne foi » peut se laisser surprendre.

Les notions fondamentales

L'art. 191 du Code pénal suisse (C.P.S.) déclare punissables des actes impudiques commis avec ou devant des enfants âgés de moins de 16 ans. L'enfant étant en général inexpérimenté dans ce domaine et son autonomie morale moins assurée que celle d'un adulte, il est plus exposé à être la victime de l'appétit sexuel d'autrui et à subir de ce fait de graves dommages physiques et surtout moraux. C'est pourquoi le Code pénal le protège tout particulièrement.

Malgré les peines relativement élevées prévues par le C.P.S., le nombre des délits est élevé (en Suisse, 2654 condamnations en 1960) et va en augmentant ; la justice n'a malheureusement à en connaître que d'une minorité.

Comme *auteur* au sens de l'art. 191 C.P.S. entrent en question aussi bien un homme qu'une femme, un enfant qu'un vieillard.

La *victime,* d'après ce même article, est toujours un enfant de moins de 16 ans. Cette limite peu paraître élevée, vu l'accélération de la croissance physique que l'on constate aujourd'hui ; mais la maturité de caractère est plutôt retardée d'autant, ce qui justifie de maintenir cette limite traditionnelle. Elle a une valeur pénale absolue, en ce sens que le consentement de l'enfant à l'acte impudique ne décharge en rien le fautif.

Sanctions plus sévères lorsque la victime était confiée au fautif comme élève, apprenti, etc.

La loi dit : « La peine sera la réclusion pour deux ans au moins si la victime est l'élève, l'apprenti ou le domestique du délinquant, ou si elle est son descendant, son enfant adoptif, l'enfant de son conjoint, son pupille ou un enfant confié à ses soins. » (Art. 191)

On a souvent déduit de ce texte un peu lourd que le délit est *qualifié* avant tout du fait de la *dépendance de l'enfant* par rapport au fautif et de son impuissance à se refuser à la personne qui représente pour lui une autorité. Cette interprétation n'est pas correcte, la plupart des victimes ne s'opposant pas aux agissements du fautif et leur consentement ne jouant pas de rôle dans l'appréciation du juge, puisque la protection accordée par l'art. 191 C.P.S. est absolue. C'est un autre aspect que ce dernier veut souligner : Du fait que ses élèves lui sont *confiés à des fins éducatives, le maître leur doit une protection physique et morale et des égards spéciaux ;* la même obligation vaut pour *l'employeur* envers l'apprenti ou le jeune domestique et, au sein de la famille même, pour les *adultes* envers leurs enfants, petits-enfants, enfants adoptifs, etc. Le rôle que notre société attribue à ces personnes étant une fonction de *confiance,* il n'est que naturel que la loi les punisse plus durement si elles y faillissent.

La relation maître-élève se comprend d'une manière extensive ; elle englobe le remplaçant du titulaire, le surveillant d'un camp de vacances, celui qui donne quelques leçons privées et même le maître enseignant dans une autre classe du même collège, etc.

La notion d'impudicité

L'art 191 C.P.S. distingue trois catégories d'actes impudiques : l'acte sexuel, un acte analogue, un autre acte contraire à la pudeur.

Le Tribunal fédéral a eu plusieurs fois lieu de définir comme impudique *toute action qui blesse la pudeur d'une manière non négligeable,* quelle que soit l'intention du fautif et, indépendamment du fait que l'enfant en ait ressenti la vraie nature, ou non ; il suffit que l'enfant ait perçu l'acte, ne fût-ce qu'indistinctement, en dormant, par exemple. L'impudicité d'un baiser dépend des circonstances ; le juge appréciera. Quant aux *paroles inconvenantes ou carrément lascives,* les avis sont partagés ; l'auteur de l'article opine qu'elles peuvent fort bien tomber sous le coup de l'art. 191 C.P.S. En tout cas, elles sont condamnables du point de vue professionnel et constituent un élément défavorable au maître en cas d'accusation portée contre lui pour certains faits, prouvés ou simplement allégués.

L'instruction sexuelle, dans les limites imparties par les devoirs de l'éducateur, est légitime ; elle peut tomber sous le coup de l'art. 191 selon l'esprit dans lequel elle se fait, ou si elle donne lieu à des attouchements. Tact et retenue sont de mise.

La *responsabilité du coupable* tombe sous l'appréciation du juge ; le seul fait d'être mineur, par exemple, ne suffit pas à l'atténuer.

Amour de l'enfance et sexualité

Abstraction faite du problème théorique de la part de sexualité comprise dans l'affection que tout bon éducateur porte aux jeunes, il est clair que la situation du maître n'est pas identique à celle du père, par exemple. Une caresse appliquée sur la tête d'une élève peut naturellement l'encourager à mériter une nouvelle récompense par un zèle particulier ; mais elle risque de perturber profondément les sentiments de la jeune fille ; c'est pourquoi elle constitue déjà un élément dangereux et peut mener le maître devant le juge. Ce sont presque toujours des pédagogues «aimés et bons» qui se voient accuser un beau jour. Il s'agit donc de prendre certaines *précautions :* Par principe, un maître ne devrait jamais donner des leçons particulières, chez lui ou en classe, à un élève seul et s'asseoir à côté de lui ou même poser son bras sur ses épaules. Cela peut être indiqué au point de vue pédagogique — aux yeux du procureur, c'est tout simplement trop dangereux. Un maître ne changera pas d'ha-

bits en présence de jeunes filles, avant la leçon de gymnastique, et il ne fera pas avec elles des démonstrations qui pourraient paraître inconvenantes, telles que porter une fillette de 12 ans sur ses épaules, etc. Un célibataire évitera de recevoir seuls, chez lui, des élèves, garçons ou filles, ne fût-ce que comme commissionnaires. Un maître ne fera pas non plus de promenades accompagné d'un ou de deux élèves seulement. Nous ne citons que des exemples tirés de notre expérience pénale.

Quant aux élèves âgés de plus de 16 ans, ils sont également protégés par la loi, par ex. par l'art. 192 C.P.S.

Le maître n'est pas un juge d'instruction

Si un élève, garçon ou fille, confie au maître qu'il a été victime d'un attentat à la pudeur, ou que le maître ait des raisons sérieuses de soupçonner quelque chose, il est de son devoir d'avertir les autorités compétentes. (Me Zumstein, ancien avocat-conseil de la SIB, recommandait de s'adresser *directement*, par téléphone ou oralement, *à l'avocat des mineurs* et d'éviter les accusations formelles, mais de rapporter plutôt qu'on avait entendu telle ou telle allusion ou qu'on avait fait telle ou telle constatation que l'on se croyait tenu de lui rapporter à toutes fins utiles. - La commission d'école n'a aucune compétence au stade de l'instruction en matière de mœurs). Il faut éviter de commencer soi-même une enquête, mais en laisser le soin aux organes de la police, spécialement instruits.

Il arrive que les tribunaux demandent au maître ses *constatations et impressions* sur un enfant qui a été la victime d'un attentat à la pudeur. Nous reproduisons ici un schéma qui pourra peut-être rendre service. (S'en tenir à des *faits* que l'on peut *prouver*, s'abstenir de suppositions !)

1. Nom et prénom de l'élève, date de naissance, adresse.
2. Dans quelle mesure le maître a-t-il eu l'occasion d'apprendre à bien connaître l'enfant ?
3. Développement physique de l'enfant (normal, retardé, plus avancé que ses camarades du même âge ; maladies ; autres caractérisques physiques).
4. Carrière scolaire de l'enfant.
5. Notes principales dans les bulletins précédents.
6. Appréciation du niveau intellectuel (dons, mobilité d'esprit, etc.).
7. Habileté à s'exprimer par le langage.
8. Mémoire (fidélité dans la reproduction de choses vues et vécues, dans des compositions écrites, des récits oraux, etc.).
9. Faculté d'observation (exacte, superficielle).
10. Activité imaginative (compositions libres, récits, accusations ; rêveries ?)
11. Participation en classe.
12. Qualification en conduite.
13. Attitude morale de l'élève.
14. Sexualité consciente ? (Naïveté, curiosité, connaissances sexuelles, imagination, activité sexuelle, etc.)
15. Remarques sur l'attitude générale et l'appréciation de soi-même (vanité, coquetterie du comportement ou des vêtements, recherche de la sensation, ou simplicité, modestie, etc.).
16. Comportement envers le maître.
17. Influences éventuelles, bonnes ou mauvaises, du milieu familial. (Attention !)
18. Influences éventuelles des camarades.
19. Ses dires méritent-ils confiance, dans le domaine scolaire ? (A-t-il déjà été convaincu de mensonge ? de quelle sorte de mensonge ? « seulement » pour se tirer d'affaire ?)

Il n'est pas rare que l'on demande au maître d'apprécier la valeur du témoignage d'un enfant contre un accusé. En général, il fera bien de s'abstenir et d'en laisser le soin au juge ou à l'expert.

Quelques conseils massifs

(donnés par K. Regelein dans la « Hamburger Lehrerzeitung). Ils s'appliquent presque intégralement aussi bien aux garçons qu'aux jeunes filles !

Il arrive assez souvent que des collègues encourent, sans le savoir, le soupçon d'avoir commis des délits de mœurs. Cela nous incite à mettre nos lecteurs en garde, afin de réduire le nombre des cas qui souvent mettent en jeu l'honneur professionnel de collègues et la situation même de leur famille. Voici quelques conseils représentant la leçon à tirer d'affaires qui se sont passées au cours des dernières années :

Ne reste jamais seul en classe avec une élève (récréation — arrêts — remise en ordre de la classe). Ne t'assieds jamais dans le banc à côté d'une élève (correction de travaux écrits, lecture).

Ne permets pas à une élève de se tenir debout près de toi, à ton pupitre.

Ne mets jamais ton bras sur les épaules d'une élève (ni en promenade, ni pour la louer).

Que tes habits soient toujours en ordre.

Ne remets jamais toi-même les vêtements d'une élève en ordre. (Une blouse s'est-elle ouverte ? Charge une camarade de la reboutonner!)

Evite tout attouchement d'une élève à la leçon de gymnastique ou de natation ; si une élève a besoin d'aide, engage ses camarades du même sexe.

Pas de passe-droits ! (Il est arrivé que des jeunes filles accusent gratuitement un maître par simple jalousie.)

Ne caresse pas une jeune fille pour la récompenser.

Garde les distances pendant une représentation de cinéma.

N'accepte pas que des jeunes filles viennent te trouver dans ton appartement.

Sois prudent si tu dois enquêter auprès de jeunes filles. Fais-toi assister par une collègue.

Ne prend jamais une élève en charge sur ta motocyclette, ne fût-ce que pour un trajet très court. (Un collègue ramena ainsi une jeune fille de la leçon de gymnastique au collège. En démarrant, il s'assura, d'un geste automatique, que l'amazone était assise solidement ; les camarades, jalouses, interprétèrent ce geste à leur façon et accusèrent le maître).

Ne place jamais une jeune fille sur le siège avant de ta voiture. (Danger de contact corporel en maniant un levier).

N'entre jamais dans le dortoir des jeunes filles dans les auberges de la jeunesse, etc.

Sois conscient de ce que l'imagination parfois désordonnée d'enfants en âge de puberté peut inventer en accusations incroyables.

Rends-toi compte que même après un acquittement pénal, tu peux être soumis à une enquête disciplinaire qui durera des années !

Principe général : Se tenir à distance !

(Résumé et traduit par *M. R.*)
« L'Ecole bernoise ».

Mathématique actuelle 18

La notion de groupe

18.1 Le groupe des transformations du losange en lui-même.

Considérons l'ensemble des déplacements (symétries, rotations, ...) qui transforment un losange ABCD en lui-même.

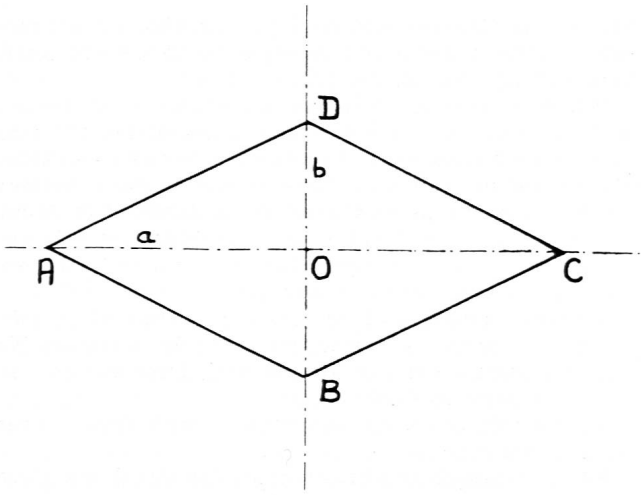

Ces transformations sont au nombre de quatre, à savoir :

a) la symétrie d'axe a dans laquelle
   A reste A
   C reste C
   B devient D
   D devient B

b) la symétrie d'axe b dans laquelle
   B reste B
   D reste D
   A devient C
   C devient A

r) la rotation de 180° et de centre 0 dans laquelle
   A devient C
   B devient D
   C devient A
   D devient B

i) l'identité, chaque élément reste lui-même
   A reste A
   B reste B
   C reste C
   D reste D

Nous considérons l'ensemble {a, b, r, i} de ces opérations.

Introduisons une loi de composition, que nous désignerons par **loi de composition des déplacements,** et ainsi définie : le **produit** a.b représente le déplacement unique qui a même effet que le déplacement b suivi du déplacement a.

Dans notre cas :

par b	*par a*
A devient C ;	C reste C
B reste B ;	B devient D
C devient A ;	A reste A
D reste D ;	D devient B

le déplacement unique remplaçant a.b a donc l'effet suivant :

A devient C
B devient D
C devient A
D devient B

c'est le déplacement r. On peut donc écrire
a.b = r.

Effectuons le même calcul pour tous les couples de déplacements ; les résultats sont consignés dans la table suivante :

.	i	a	b	r
i	i	a	b	r
a	a	i	r	b
b	b	r	i	a
r	r	b	a	i

L'examen de la table permet de constater que la loi est interne, partout définie, associative, commutative. L'identité i joue le rôle d'élément neutre et chaque élément est son propre symétrique.

Nous avons donc affaire à une structure qui est un groupe abélien.

18.2 Le cas du rectangle

Au losange ABCD associons le rectangle EFGH obtenu en reliant les milieux des côtés.

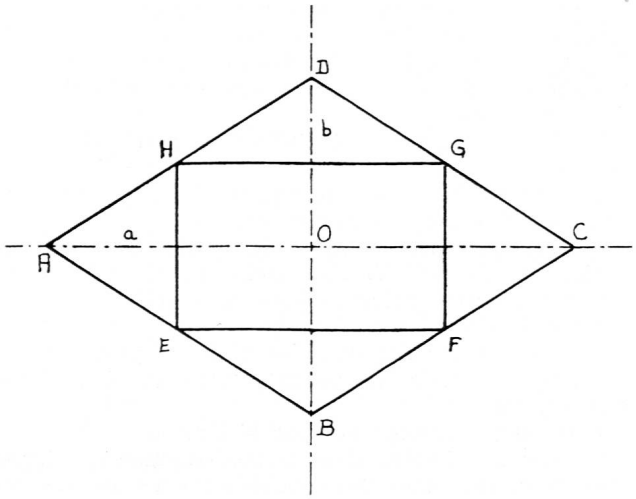

Les déplacements qui font coïncider le losange avec lui-même font aussi coïncider le rectangle avec lui-même.

Le groupe des déplacements du rectangle est ainsi le même que celui du losange.

18.3* Exercices

Etudier la loi de composition des déplacements établie sur l'ensemble des déplacements qui font coïncider avec lui-même :

a) un parallélogramme
b) un carré.

18.4 Les déplacements du triangle équilatéral

Soit le triangle équilatéral ABC. Les déplacements qui le font coïncider avec lui-même sont :

la symétrie d'axe a notée	a
la symétrie d'axe b	b
la symétrie d'axe c	c
la rotation de 120° autour de 0 dans un certain sens	r
la rotation de 240° autour de 0 dans le même sens	s
l'identité	i

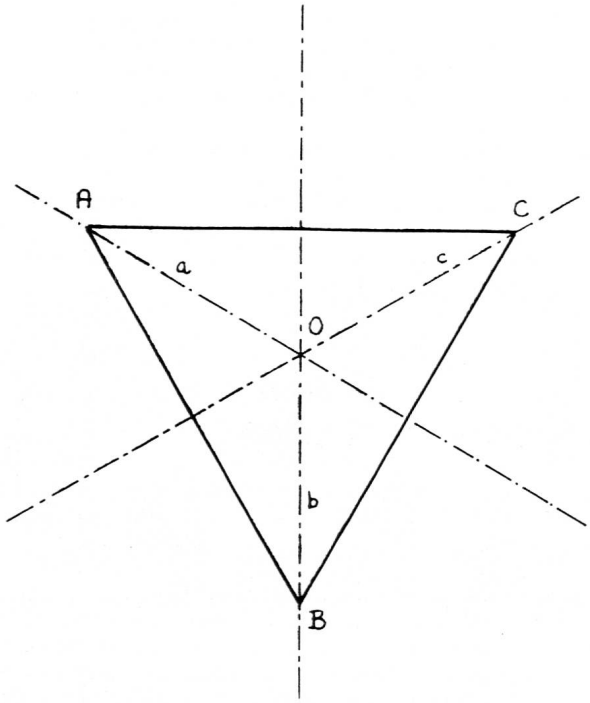

Nous considérons l'ensemble {i, a, b, c, r, s} et la loi de composition des déplacements, donnée par la table suivante :

.	i	a	b	c	r	s
i	i	a	b	c	r	s
a	a	i	r	s	b	c
b	b	s	i	r	c	a
c	c	r	s	i	a	b
r	r	c	a	b	s	i
s	s	b	c	a	i	r

On vérifie aisément que les axiomes de la structure de groupe sont satisfaits et l'on remarquera que la loi de composition n'est pas commutative.

18.5* Exercices

1. Prélever dans l'ensemble précédent (18.4) le sous-ensemble {i, r, s} muni de la même loi de composition. Est-ce un groupe ?

2. Même question pour l'ensemble {i, a, b, c} avec la même loi de composition.

18.6* Exercices

Les tables suivantes sont-elles des tables de groupes ?

a)

.	+ 1	— 1
+ 1	+ 1	— 1
— 1	— 1	+ 1

. désigne la loi définie par cette table.

b)

o	e	a	b
e	e	a	b
a	a	e	b
b	b	b	a

o désigne la loi définie par cette table.

c)

*	e	a	b
e	e	b	a
a	b	a	e
b	a	e	b

* désigne la loi définie par cette table.

d)

*	e	f	g	h
e	e	f	g	h
f	f	e	h	g
g	g	h	e	f
h	h	g	f	e

* désigne la loi définie par cette table.

18.7* Exercice

Considérons la table de composition suivante :

+	0	1	2	3	4
0	0	1	2	3	4
1	1	2	3	4	0
2	2	3	4	0	1
3	3	4	0	1	2
4	4	0	1	2	3

a) la loi de composition est-elle commutative ?
b) quel est l'élément neutre ?
c) quel est l'opposé de 3 ?
d) l'équation x + 3 = 2 admet-elle une solution ?
e) s'agit-il d'une table de groupe ?

M. Fluckiger.

Qui veut accueillir un jeune hôte durant 3 à 6 semaines ?

Plus de 1000 garçons et fillettes du pays et de familles suisses de l'étranger ont besoin non pas d'argent ou de secours, mais d'une place de vacances où ils trouveront repos et affection pendant 3 à 6 semaines. Ne voulez-vous pas vous aussi offrir généreusement l'hospitalité à l'un d'entre eux ? Prière de demander toutes précisions au secrétariat général de Pro Juventute, case postale Zurich 22, tél. (051) 32 72 44.

Que de trains ! Que de trains !

Pourrait-on dire en paraphrasant la parole célèbre de Mac-Mahon. Notre pays est en effet celui où la densité moyenne est la plus forte du monde. Elle atteignait, en 1961, 75,2 trains par kilomètre et par jour, dont 50,9 trains de voyageurs et 23,3 trains de marchandises.

A vrai dire, les Pays-Bas font circuler le même nombre de trains de voyageurs par kilomètre et par jour que la Suisse, mais la densité des trains de marchandises y reste inférieure. Cette très forte densité est en grande partie due au trafic de transit. Il représente en Suisse le 20 % environ du trafic total. A titre de comparaison, en Belgique, autre plaque tournante européenne, le trafic de transit ne dépasse pas 12 %.

La Suisse et l'aide à l'étranger

L'assistance technique aux pays sous-développés a pris une grande importance dans tous les pays industriels. Compte tenu de sa petitesse, la Suisse assume une part relativement importante de cette aide. L'an dernier, par exemple, la participation officielle de la Confédération à la coopération technique en faveur des pays sous-développés a entraîné des dépenses de l'ordre de 12 millions de francs. Ce montant a été prélevé sur un crédit de 60 millions voté dans ce but en 1961, crédit qui est actuellement utilisé à concurrence de 48 millions. Sur le plan officiel, la Suisse a accordé son aide à 74 pays, dont 34 en Afrique, 21 en Asie, 12 en Amérique latine et 7 en Europe. Aux douze millions de la Confédération, il faut ajouter une contribution d'une vingtaine de millions par an fournie par l'industrie privée, agissant par l'intermédiaire de diverses fondations. Nous ne connaissons malheureusement pas les chiffres relatifs aux contributions des villes et des cantons qui, eux aussi, participent à l'assistance technique.

La Suisse, le télex et le monde

Les communications par télex sont en train de se développer rapidement à l'intérieur du pays. Commencée en 1957, l'introduction du trafic télex automatique avec les pays européens peut être considérée comme terminée. Le 95 % du trafic télex à destination d'autres pays européens s'écoule automatiquement, depuis l'ouverture du trafic automatique avec la France et l'Italie, vers la fin de 1963.

Le réseau télex suisse comptait quelque 5000 raccordements à la fin de janvier 1964. En chiffres absolus, la Suisse se trouve, avec les Pays-Bas, en cinquième position en Europe, derrière l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, la France et l'Autriche. Mais elle occupe le premier rang par rapport à la densité des raccordements, avec un télex pour cent mille habitants.

Inventions suisses

Bien que souffrant d'un certain retard en divers domaines, la technique suisse ne cesse de s'affirmer par de nouvelles découvertes.

C'est ainsi qu'une grande firme bâloise de produits chimiques vient de mettre au point, après deux ans de travail, un procédé permettant d'obtenir des copies en couleur à partir des diapositifs. Ce procédé permet d'obtenir un très haut degré de résistance des couleurs à la lumière et une extraordinaire fidélité de reproduction des teintes. La mise au point de ce progrès dans l'industrie photographique a bénéficié des travaux de chimistes recherchant des colorants pour l'industrie textile.

Une autre invention suisse récente est celle d'un amplificateur relais transistorisé permettant la commande automatique des phares de voitures. Ceux-ci s'enclenchent automatiquement sur les feux de position, à la tombée de la nuit, et se déclenchent de même au lever du jour. Le dispositif commande aussi automatiquement le passage des feux de position aux feux de croisement, et vice versa, selon que la voiture passe d'une zone sombre à une zone claire, ou d'une zone claire à une zone sombre.

C. FAUSER - Jus de légumes, de fruits et de simples

Leurs effets thérapeutiques et leur application. Un volume 12 × 19 cm, Fr. 6,90. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Les sociétés végétariennes et naturistes qui existent depuis bientôt un siècle ont vu avec clairvoyance et intuition le rapport qui existe entre l'extension des maladies, l'apparition constante de maladies nouvelles et une alimentation ou un mode de vie défectueux. On s'est rendu compte maintenant que les méthodes suivies jusqu'ici dans l'exploitation, la transformation et la préparation des aliments ont, de toute part, dévitalisé et amoindri hommes et animaux. Mais il n'y a que peu de temps que l'idée d'une relation entre ce que nous mangeons et l'apparition d'une maladie quelconque a pénétré dans le monde scientifique. On a peu à peu compris que notre alimentation bourgeoise contient beaucoup de graisses animales et d'albumines pour une quantité trop faible de vitamines et de substances minérales ; qu'elle manque de légumes frais, de substance vivante, d'aliments vivifiants. On cuit trop, on sale trop, on épice trop, et de ce fait tout est altéré dans son essence.

Fondé sur la certitude que nous devons tirer nos remèdes et nos préventifs directement de notre mère la nature, ce petit livre apporte une riche documentation à ceux qui veulent connaître les bienfaits des *jus de légumes, de fruits et de simples* et leur utilisation rationnelle non seulement en cas de maladie, mais simplement pour se maintenir en bonne santé.

L'auteur a consacré un important chapitre à la composition des jus et aux substances qu'ils contiennent (eau, ferments, enzymes, vitamines, substances minérales, oligo-éléments), de même qu'un exposé des vertus diverses des jus. Il nous donne pour chaque maladie toutes indications utiles sur les différents jus à absorber.

Puisse ce livre d'orientation générale sur un sujet encore trop peu connu et qui s'appuie sur une sérieuse documentation scientifique et médicale être d'un secours à tous ceux qui observeront ponctuellement ses principes.

Un but pour votre course d'école:

St-Cergue - La Dôle

1043 m. 1680 m.

par le chemin de fer **NYON - ST-CERGUE - MOREZ**
Nyon, tél. 9 53 37

Télésiège de la Barillette

permettant de visiter les installations de l'émetteur de télévision. (Demande à Dir. TT, Genève)

SBB

Chic... on prend le train

CFF

Cabane-Restaurant de

Barberine

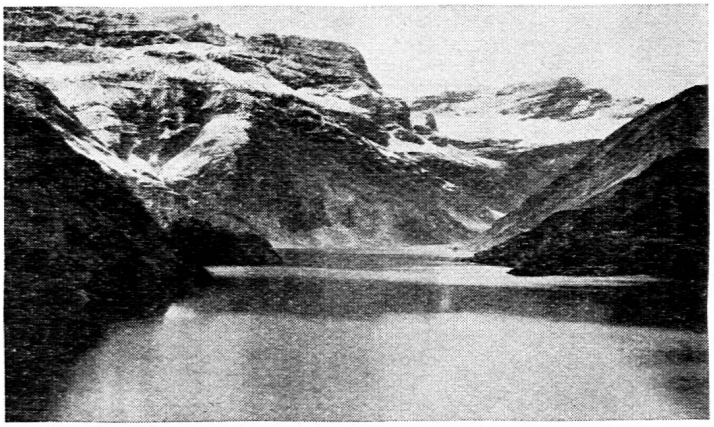

s/Châtelard-Valais **Tél. (026) 6 71 44** ou **6 58 56**

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin, Fr. 4.20 par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restauration. Chambre et pension à prix modérés. Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine. Bateaux à disposition.

Se recommande **EDOUARD GROSS, propr.**

LA PHOTO d'amateurs constitue une distraction à laquelle s'ajoute une volonté d'émulation qui ne cesse de se renouveler

Appareils, films, travaux soignés

TOUT chez le SPÉCIALISTE

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

PHOTO
PROJECTION
CINÉ

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

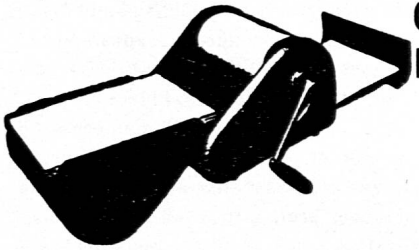

CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour FRIBOURG/NEUCHATEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle

MUSÉE RATH

GENÈVE · SUISSE

1814-1964

du 23 mai au 13 septembre

Voici la nouvelle -elna

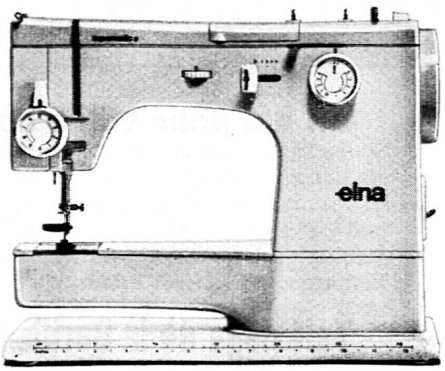

Elégante Si belle! Si moderne! La nouvelle **-elna** est multiple elle réunit les avantages des cames incorporées **et** des cames interchangeables! Précise produite par l'industrie genevoise de haute précision Rapide **-elna** est à votre service en 2 temps 3 mouvements Robuste 5 ans de garantie Economique **-elna** vous épargne peine, temps et argent!

-elna supermatic* ce modèle entièrement automatique vous offre par l'emploi combiné de ses cames incorporées et interchangeables (sans accessoire supplémentaire), plus de 40 points pratiques et décoratifs différents. Dispositif incorporé pour boutonnières automatiques — vous les ferez en 10 secondes! — Pour satisfaire à toute exigence particulière, grand choix supplémentaire de motifs inédits.

-elna automatic* offre comme la supermatic*, des cames incorporées **et** interchangeables ainsi que de nombreuses nouveautés.

-elna zig zag* avec son mécanisme à prise directe, garantissant un zigzag «haute fidélité».

-elna à point droit* la machine idéale pour la couture et la reprise.

BON pour

☐ un prospectus détaillé des nouveaux modèles **-elna**
☐ le bulletin «**-elna**-enseignement»
☐ une démonstration gratuite, sans aucun engagement (même le soir)

QEDU

NOM: ..... ADRESSE: .....

A envoyer collé sur carte postale à Tavaro Représentation S.A., Genève 13

Les Editions Payot vous proposent

P. DÜRRENMATT

Histoire illustrée de la Suisse

Un volume relié, de 858 pages au format 18 x 25 cm. Prix Fr. 50.–

Edition spéciale en un volume

En présentant aux hommes de notre temps l'histoire de la Suisse, P. Dürrenmatt s'appuie, cela va sans dire, sur les acquisitions de la science historique moderne; mais, loin de prétendre faire lui-même œuvre savante, il s'emploie à retracer pour chacun les grandes lignes de l'histoire nationale, des temps les plus reculés jusqu'à l'actualité immédiate.

Journaliste et conférencier de grande classe, brillant essayiste, l'auteur a su dégager l'essentiel tout en mettant en relief le détail significatif ou évocateur.

Les péripéties dont le lecteur non spécialiste n'avait qu'une connaissance fragmentaire prennent place grâce à lui dans un tableau d'ensemble riche de vie, de couleur, de signification. Un enchaînement convaincant s'établit entre les diverses phases de l'histoire suisse, tandis que leur relation avec les événements européens et mondiaux est mise en lumière. L'exposé et les images qui l'accompagnent ne se bornent d'ailleurs pas à l'histoire pure, mais s'attachent aux manières de penser et de vivre, aux œuvres artistiques et artisanales, aux mouvements d'idées, bref, à tous les faits de civilisation sans lesquels nous ne saurions avoir une vision cohérente et authentique de notre passé.

Nationale Suisse
Berne

J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX